



**Commune d'URBÈS**  
**Département du Haut-Rhin**  
**Arrondissement de THANN-GUEBWILLER**

**COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBÈS  
SÉANCE DU 25 MARS 2021**

*Sous la Présidence de M. Stéphane KUNTZ, maire.*

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00 et rappelle à l'ensemble du Conseil l'obligation du port du masque dans les locaux de la mairie dans le cadre du contexte sanitaire de lutte contre la propagation du virus COVID-19.

Etaient présents : KUNTZ Stéphane, FUCHS Éric, LOHSS Claudia, SANTERRE-GUILLAUME Fabien, VOGEL Cécilia, WEBER Jean-Jacques, CHIERICATO Dylan, WITTERSHEIM Kévin, EECKHOUT Flavie, ZUSSY Amélie.

Absent : /

Absent excusé ayant donné procuration : DAGON DURLIAT Chantal qui donne procuration à Mme Flavie EECKHOUT.

**Ordre du jour** :

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2021
3. Redevance occupation du domaine public (RODP Orange)
4. Fixation d'un tarif de vente de bois énergie suite aux intempéries hivernales 2021 (25 €/tonne)
5. Fixation des tarifs du camping 2021
6. Approbation des comptes de gestion 2020
  - 6.1 Budget annexe forêt
  - 6.2 Budget annexe camping
7. Approbation des comptes administratifs 2020
  - 7.1 Budget annexe forêt
  - 7.2 Budget annexe camping
8. Affectation des résultats de clôture
  - 8.1 Budget annexe forêt
  - 8.2 Budget annexe camping
9. Vote du budget primitif 2021
  - 9.1 Budget annexe forêt
  - 9.2 Budget annexe camping

Divers - informations

**DEL 2021-03-25/001. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur Kévin WITTERSHEIM, Conseiller Municipal assisté de Madame Claudia LICHTLÉ, Secrétaire de Mairie, sont désignés en qualité de secrétaires de séance.

**DEL 2021-03-25/002. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021**

Le compte rendu de la séance du 21 janvier 2021, dont copie conforme a été adressée à tous les Conseillers Municipaux, n'appelle aucune observation et est approuvé à la majorité des membres présents (abstention de Mme Chantal DAGON DURLIAT ayant donné procuration à Mme Flavie EECKHOUT)

**DEL 2021-03-25/003. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TELECOMMUNICATION (RODP Orange)**

Les opérateurs de télécommunications bénéficient d'un droit de passage sur le domaine public routier et dans les réseaux publics.

Cette occupation donne lieu au versement de redevances aux gestionnaires ou propriétaires du domaine public occupé, dans le respect du principe d'égalité des opérateurs.

Le montant de ces redevances tient compte de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire l'occupant.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer au tarif plafond prévu par les dispositions du Code des Postes et des Communications Electroniques le tarif des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

**Patrimoine total occupant le domaine public routier géré par : Mairie d'URBES**

réf : LRT/PV/2018/912/Mairie d'URBES

Date : 22/01/2020

Patrimoine total hors emprise du domaine autoroutier								
Liste des communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m²)			Pylône (m²)	Antenne (m²)
		Conduite	Câble enterré	Cabine	Armoire	Borne pavillonnaire		
URBES	7,177	5,608	0,000	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00
Sous total	7,177	5,608	0,000	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>7,177</b>	<b>5,608</b>			<b>0,10</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé plafond	
Artères aériennes	7,177	40,000	55,02	394,87 €
Artères en sous-sol	5,608	30,000	41,26	231,38 €
Emprise au sol	0,100	20,000	27,51	2,75 €
Total				629,00 €

*Indice 2021*

TOTAL REDEVANCE 2021

629,00 €

**Le Conseil Municipal après délibération et vote décide à la majorité des membres présents (abstention de Mme Chantal DAGON DURLIAT ayant donné procuration à Mme Flavie EECKHOUT)**

- ✓ **De fixer le montant plafond publié à partir de 2021 et pour les années suivantes avec revalorisation annuelle égale à la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.**
- ✓ **Charge M. le Maire d'établir les titres de recettes annuels correspondant à la RODP de télécommunication.**

**DEL 2021-03-25/004. FIXATION D'UN TARIF DE VENTE DE BOIS ENERGIE SUITE AUX INTEMPERIES HIVERNALES 2021**

Suite aux intempéries hivernales rencontrées en février (chutes de neiges importantes et lourdes ayant engendré des dégâts sur les arbres à moyenne altitude) d'importants travaux de nettoyage et d'ouverture de chemins ont été réalisés pour des raisons d'accessibilité et de sécurité. 17 heures de tracteur et 37 heures de bucherons ont été nécessaires en plus des interventions en régie.

Les bois dégagés ont été enstérés en quais et ont été proposés à la vente de bois énergie au tarif de 28,60 € la tonne. La Sté Agrivalor propose à la commune l'achat du bois énergie avec un enlèvement pouvant être programmé courant avril 2021.

M. le Maire rappelle au Conseil que la recette ne sera pas imputée au budget annexe bois mais au budget principal étant donné que les travaux de nettoyage ont été supportés par ce même budget. Il s'agit d'une opération exceptionnelle de nettoyage et de sécurisation des chemins communaux.

***Le Conseil Municipal après délibération et vote décide à la majorité des membres présents (abstention de Mme Chantal DAGON DURLIAT ayant donné procuration à Mme Flavie EECKHOUT)***

- ✓ ***De fixer à 28,60 € la tonne le prix de vente du bois énergie enstéré en quais suite au nettoyage des chemins communaux.***
- ✓ ***D'imputer la recette au budget principal de la commune 2021.***

**DEL 2021-03-25/005. FIXATION DES TARIFS DU CAMPING 2021**

M. le Maire propose au conseil de fixer les tarifs du camping 2021 en tenant compte de la proposition faite en 2020 de simplifier les lignes de tarifs dans un prix de marché adapté au camping municipal.

Les tarifs ainsi établis tiennent compte des services proposés et restent légèrement inférieurs aux prix pratiqués. Certains montants de prestations ont été arrondis et d'autres revalorisés. Le tarif des garages morts jugé trop bas à quant à lui été relevé pour la basse saison ainsi que la haute saison.

Proposition de tarifs 2021 :

Prestations services	HT en €	Montant TVA taux de 10 %	Montant TVA taux de 20 %	TTC en €
<b>EMPLACEMENTS - forfaits</b>				
Emplacement par jour avec 1 véhicule / Basse saison	3,18	0,32		3,50
Emplacement par jour avec 1 véhicule / Haute saison = juillet et août	5,45	0,55		6,00
<b>CAMPEURS - unités</b>				
1 personne de + 13 ans	3,45	0,35		3,80
1 enfant de - de 13 ans	1,82	0,18		2,00
1 visiteur hors nuitée	1,36	0,14		1,50
1 accès sanitaires et douches personne extérieure	3,64	0,36		4,00
1 voiture supplémentaire	1,82	0,18		2,00
Animal	0,73	0,07		0,80
<b>TAXE DE SEJOUR</b>				
Taxe de séjour personnes de + 13 ans / nuit	0,22		0,22 (tarif en vigueur voté par la CCVSA)	

SERVICES				
Electricité 6A/jour pour 1 emplacement	2,73	0,27		3,00
Electricité 10A/jour pour 1 emplacement	6,36	0,64		7,00
Service camping-car (vidange + eau) sans emplacement	4,55	0,45		5,00
Lave-linge	3,33		0,67	4,00
Sèche-linge	3,33		0,67	4,00

GARAGES MORTS				
Garage mort par jour / Basse saison	1,23	0,12		1,35
Garage mort par jour / Haute saison = juillet et août	5,45	0,55		6,00

Par ailleurs, une discussion a été ouverte au sujet du camping dit « sauvage » aux abords du camping dans la rue de la scierie. M. Éric Fuchs suggère qu'une politique plus stricte soit tenue afin de limiter, voire supprimer, ces pratiques avec un contrôle permanent nécessaire. La proposition d'installer de nouveaux panneaux complémentaires est évoquée.

**Le Conseil Municipal après délibération et vote décide à la majorité des membres présents (abstention de Mme Chantal DAGON DURLIAT ayant donné procuration à Mme Flavie EECKHOUT)**

- ✓ **De fixer les tarifs du camping municipal 2021 comme présentés dans le tableau ci-dessus.**

#### **DEL 2021-03-25/006.1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ANNEXE FORET**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte de gestion dressé par le Trésorier est accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de toutes les écritures émises et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

**Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (abstention de Mme Chantal DAGON DURLIAT ayant donné procuration à Mme Flavie EECKHOUT), le Conseil Municipal :**

- ✓ **Approuve le compte de gestion du budget annexe forêt 2020 dressé par Madame la Trésorière de Saint-Amarin. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

#### **DEL 2021-03-25/006.2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ANNEXE CAMPING**

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte de gestion dressé par le Trésorier est accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de toutes les écritures émises et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

**Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (abstention de Mme Chantal DAGON DURLIAT ayant donné procuration à Mme Flavie EECKHOUT), le Conseil Municipal :**

- ✓ **Approuve le compte de gestion du budget annexe camping 2020 dressé par Madame la Trésorière de Saint Amarin. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

#### **DEL 2021-03-25/007.1 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE FORET**

Sous la présidence de M. Éric FUCHS 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe forêt dressé par M. le Maire.

M. Éric FUCHS, hors présence de M. le Maire qui a quitté la salle, présente le compte administratif du budget annexe forêt 2020.

Il est rappelé au Conseil que la section d'investissement du budget annexe forêt est déficitaire en raison du financement de l'achat de la forêt à la Commune d'Husseren-Wesserling en 2018 et 2019.

Faute de financement par un emprunt, ce déficit devra être comblé par les recettes annuelles de ventes de bois et couvert par le budget principal dans l'attente de financements.

La situation financière du budget annexe forêt a été présentée en détail à la commission des finances du 15 mars 2021 (commission constituée de l'ensemble des Conseillers Municipaux).

Une analyse financière a été effectuée sur l'ensemble des budgets de la commune pour respecter le principe d'unité budgétaire entre le budget principal et les budgets annexes.

#### **Présentation du Compte Administratif 2020 du budget annexe forêt**

##### **Fonctionnement - exploitation**

Dépenses	72 269,77 €
Recettes	50 462,99 €
Résultat d'exploitation (déficit)	<u>- 21 806,78 €</u>

##### **Investissement**

Dépenses	0,00 €
Recettes	24 730,90 €
Résultat d'investissement (excédent)	<u>24 730,90 €</u>
Restes à réaliser	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2019)	- 108 914,50 €
Part affectée à l'investissement en 2020 (-)	24 730,90 €
Résultat global (total des sections F et I) de l'exercice 2020	2 924 12 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2020 - 130 721,28 €**

**Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (abstention de Mme Chantal DAGON DURLIAT ayant donné procuration à Mme Flavie EECKHOUT), le Conseil Municipal :**

**Considérant que M. Stéphane KUNTZ, ordonnateur, a normalement administré le cours de l'exercice écoulé des finances du budget annexe forêt de la Commune d'Urbès en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,**

- ✓ **Approuve le Compte Administratif 2020 du budget annexe Forêt tel que présenté à l'assemblée,**
- ✓ **Déclare toutes les opérations de l'exercice closes avec un résultat de clôture global de l'exercice 2020 déficitaire de - 130 721,28 €.**

**DEL 2021-03-25/007.2 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ANNEXE CAMPING**

Sous la présidence de M. Éric FUCHS 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe camping dressé par M. le Maire.

M. Éric FUCHS, hors présence de M. le Maire qui a quitté la salle, présente le compte administratif du budget annexe camping 2020.

Le résultat d'exploitation 2020 est inférieur aux résultats des années antérieures en raison de la baisse des recettes liées à la fermeture du camping dans le cadre des restrictions liées à la pandémie du COVID-19.

Par ailleurs, le versement du solde des rémunérations de la gérante en fin de contrat a été imputé sur l'exercice 2020 ce qui impacte également les dépenses. Du matériel a également été acheté fin 2020 dans le cadre des travaux réalisés en régie sur le bloc sanitaire femmes et l'accueil. Ces dépenses exceptionnelles viennent diminuer le résultat d'exploitation 2020.

**Présentation du Compte Administratif 2020 du budget annexe camping****Fonctionnement - exploitation**

Dépenses	62 047,32 €
Recettes	65 430,45 €
Résultat d'exploitation (excédent)	3 383,13 €

**Investissement**

Dépenses	0,00 €
Recettes	800,00 €
Résultat d'investissement (excédent)	800,00 €
Restes à réaliser	1 330,00 €

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2019)	145 733,38 €
Part affectée à l'investissement en 2020 (-)	0,00 €
Résultat global (total des sections F et I) de l'exercice 2020	4 183,13 €

**Résultat de clôture de l'exercice 2020 149 916,51 €**

***Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (abstention de Mme Chantal DAGON DURLIAT ayant donné procuration à Mme Flavie EECKHOUT), le Conseil Municipal :***

***Considérant que M. Stéphane KUNTZ, ordonnateur, a normalement administré le cours de l'exercice écoulé des finances du budget annexe camping de la Commune d'Urbès en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,***

- ✓ ***Approuve le Compte Administratif 2020 du budget annexe Camping tel que présenté à l'assemblée,***
- ✓ ***Déclare toutes les opérations de l'exercice closes avec un résultat de clôture global de l'exercice 2020 de 149 916,51 € (hors restes à réaliser de 1 330,00 €).***

**DEL 2021-03-25/008.1 AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE FORET**

Sous la présidence de M. Stéphane KUNTZ, Maire, le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget annexe forêt.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe forêt.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE FORET	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement en 2020 (-)	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020		Solde des restes à réaliser 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	-133 645,40 €		24 730,90 €	D	0.00 €	0.00 €	<b>-108 914,50 €</b>
				R	0.00 €		
Fonctionnement	24 730,90 €	24 730,90 €	-21 806,78 €				<b>-21 806,78 €</b>

**Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (abstention de Mme Chantal DAGON DURLIAT ayant donné procuration à Mme Flavie EECKHOUT), le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :**

<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020</b>	- 21 806,78 €
<b>Affectation obligatoire</b> : à la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au budget 2021 (c/1068) – pas de possibilité d'affectation	0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserve au c/1068 :	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté en recettes de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
<b>Dont Total affecté au c/1068</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020</b>	
<b>Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement</b>	<b>21 806,78 €</b>

#### **DEL 2021-03-25/008.2 AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE CAMPING**

Sous la présidence de M. Stéphane KUNTZ, Maire, le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif 2020 du budget annexe camping.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget annexe camping.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

BUDGET ANNEXE CAMPING	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement en 2020 (-)	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020		Solde des restes à réaliser 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
				D	R		
Investissement	17 946,68 €		800,00 €	D	1 330,00 €	-1 330,00 €	<b>17 416,68 €</b>
				R	0,00 €		
Fonctionnement	127 786,70 €	0,00 €	3 383,13 €				<b>131 169,83 €</b>

**Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (abstention de Mme Chantal DAGON DURLIAT ayant donné procuration à Mme Flavie EECKHOUT), le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020</b>	131 169,83 €
<b>Affectation obligatoire</b> : à la couverture d'autofinancement et exécuter le virement prévu au budget 2021 (c/1068)	0,00€
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserve au c/1068 :	0,00 €
<b>Affectation à l'excédent reporté en recettes de fonctionnement (ligne 002)</b>	<b>131 169,83 €</b>
<b>Dont Total affecté au c/1068</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020</b>	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €

**DEL 2021-03-25/009.1 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE FORET**

Suite à la présentation des prévisions de vote du budget annexe forêt 2021 présentées en commission des finances du 15 mars 2021, M. le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du budget primitif 2021 du budget annexe forêt en tenant compte du respect d'unité budgétaire entre les budgets annexes et le budget principal qui sera exceptionnellement voté le 12 avril 2021 en intégrant les concordances des comptes. La proposition de vote différé du budget principal fait suite à l'analyse financière des comptes de la commune et particulièrement du budget principal qui nécessite d'être ajusté par rapport aux prévisions projetées en commission des finances. Les dépenses devront être revues à la baisse sur la plupart des articles. De plus la proposition de vote des taux d'imposition sera modifiée par rapport à la présentation faite en commission suite à la récente réception des notifications des bases d'imposition par les services de l'Etat et particulièrement aux changements liés à la suppression et compensation des recettes de la taxe d'habitation.

M. le Maire informe le Conseil que ce vote différé sera exceptionnel pour 2021.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du budget annexe forêt 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 15 mars 2021, comme suit :

**Proposition de vote du budget prévisionnel annexe FORET 2021 au niveau des chapitres pour un total de :**

**Section de fonctionnement – exploitation :**

Dépenses : 193 980 €

Recettes : 193 980 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 108 920 €

Recettes : 108 920 €

***Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (abstention de Mme Chantal DAGON DURLIAT ayant donné procuration à Mme Flavie EECKHOUT), le Conseil Municipal :***

***Vu l'avis de la commission des finances du 15/03/2021,***

***Vu le projet de budget primitif du budget annexe forêt 2021 et du projet du budget primitif du budget principal 2021 devant être voté le 12 avril prochain,***

- ✓ ***Approuve le budget primitif du budget annexe forêt 2021 arrêté comme suit :***
- ***Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;***
  - ***Au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans chapitres opérations***

**Section de fonctionnement – exploitation :**

Dépenses : 193 980 €

Recettes : 193 980 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 108 920 €

Recettes : 108 920 €

**DEL 2021-03-25/009.2 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE CAMPING**

Suite à la présentation des prévisions de vote du budget annexe camping 2021 présentées en commission des finances du 15 mars 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du budget primitif 2021 du budget annexe camping en tenant compte du respect d'unité budgétaire entre les budgets annexes et le budget principal qui sera exceptionnellement voté le 12 avril 2021 en intégrant les concordances des comptes. M. le Maire rappelle que la proposition de vote différé du budget principal fait suite à l'analyse financière des comptes de la commune et particulièrement du budget principal qui nécessite d'être ajusté par rapport aux prévisions projetées en commission des finances. Les dépenses devront être revues à la baisse sur la plupart des articles. De plus la proposition de vote des taux d'imposition sera modifiée par rapport à la présentation faite en commission suite à la récente réception des notifications des bases d'imposition par les services de l'Etat et particulièrement aux changements liés à la suppression et compensation des recettes de la taxe d'habitation.

M. le Maire informe le Conseil que ce vote différé sera exceptionnel pour 2021.



Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du budget annexe camping 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 15 mars 2021, comme suit :

**Proposition de vote du budget prévisionnel annexe CAMPING 2021 au niveau des chapitres pour un total de :**

**Section de fonctionnement – exploitation :**

Dépenses : 239 400 €

Recettes : 239 400 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 167 100 €

Recettes : 167 100 €

***Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (abstention de Mme Chantal DAGON DURLIAT ayant donné procuration à Mme Flavie EECKHOUT), le Conseil Municipal :***

***Vu l'avis de la commission des finances du 15/03/2021,***

***Vu le projet de budget primitif du budget annexe CAMPING 2021 et du projet du budget primitif du budget principal 2021 devant être voté le 12 avril prochain,***

- ✓ **Approuve le budget primitif du budget annexe camping 2021 arrêté comme suit :**
- **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;**
  - **Au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans chapitres opérations**

**Section de fonctionnement – exploitation :**

Dépenses : 239 400 €

Recettes : 239 400 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 167 100 €

Recettes : 167 100 €

**DIVERS - INFORMATIONS**

---

➤ **Bâtiments – salle de fêtes :**

La commission de sécurité de l'arrondissement de Thann-Guebwiller a procédé le 12 janvier 2021 à la visite périodique de la salle des fêtes.

Après analyse des risques présentés par cet ERP, les membres de la commission ont proposé un avis favorable à la poursuite de l'exploitation ;

➤ **Autres informations**

Annulation de l'opération Haut-Rhin propre en raison de la pandémie du COVID-19.

Compte-rendu de la Commission Communale Consultative de la Chasse du 08/02/2021.

Les grands anniversaires : remerciements adressés au CM.

➤ **Finances**

Comme exposé en début de séance, les points relatifs aux délibérations budgétaires du budget principal ont été reportés au 12 avril 2021. Les prévisions budgétaires 2021 ont été examinées en commission le 15 mars 2021.

Le chapitre relatif au vote des taux d'impositions directes avait été largement débattu. Des prévisions d'augmentations des taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ont fait l'objet de simulations financières. Entre temps, les notifications des bases fiscales ont été transmises par les services fiscaux et un comparatif effectué avec les taux de communes rurales en matière de fiscalité. Il en ressort que les taux de la commune d'Urbès sont déjà élevés par rapport à la moyenne et que les recettes réelles de la commune (dont la fiscalité) sont également supérieures à la strate à laquelle appartient la commune. En parallèle, une analyse financière effectuée par un organisme bancaire a été demandée.

La restitution a eu lieu le 18 mars 2021. Cette analyse a confirmé la nécessité pour la commune de réduire considérablement ses dépenses.

Les thématiques suivantes ont été abordées :

Capacité d'endettement et emprunt. Au vu des résultats d'épargnes annuelles (capacité d'autofinancement = différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles) aucun organisme bancaire n'accorderait un emprunt à la Commune. Bien que l'endettement par habitant soit relativement faible, l'épargne annuelle ne saurait couvrir le capital de la dette bien qu'inférieure à la strate dont fait partie la commune. Il s'agit donc bien d'un problème de dépenses trop importantes par rapport aux recettes annuelles et non d'endettement.

Le problème a été identifié sur plusieurs années. Il ne s'agit donc pas d'un problème récent. Si la commune ne modifie pas son cahier des charges, à ce rythme la situation financière de la commune serait très inquiétante. Dans la mesure où la commune ne saurait dégager de l'épargne, celle-ci ne pourrait entreprendre des travaux d'investissements, voire même ne saurait remplacer ses équipements actuels.

Les postes de dépenses à diminuer correspondent aux charges de gestion courante (chapitre 011) ainsi que les charges de personnel (chapitre 012). Sur les exercices des années passées, la commune a dépensé 1,5 fois plus que la moyenne ce qui correspond à environ 170 000 €. On peut comprendre qu'au vu de ce chiffre aucune capacité d'autofinancement puisse ressortir lors de la clôture annuelle du budget.

La baisse des dotations de l'Etat depuis 2014 n'a pas été intégrée. Cette baisse représente actuellement 70 000 € par an ce qui est considérable.

Si le Conseil Municipal actuel n'intègre pas cette problématique, ce serait une grave erreur de gestion des finances de la commune.

La vente d'immeubles et de terrains ne réglerait pas la situation et ne ferait que « masquer » la réalité. C'est pourquoi aujourd'hui, il ne sera pas proposé de vendre le patrimoine. Comme exposé, le travail se situe au niveau de la baisse des dépenses.

Consignes ont été données aux agents municipaux et aux adjoints de ne plus engager de nouvelles dépenses et de réduire au maximum les postes de dépenses courantes.

Une liste de postes à réduire a été identifiée sans que cela ne suffise à dégager en prévision de l'épargne. Il est impératif que l'équilibre ne soit pas mis en péril et primordial de réaliser des économies annuelles sur 2021 et les années suivantes. En 2020 cette dynamique a déjà été amorcée et ces opérations ont porté leurs fruits (révision des contrats d'assurance, contrat de fourniture d'électricité, résiliations d'abonnement, non renouvellement de prestations jugées non nécessaires...)

Le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint soulignent qu'ils ont le devoir d'informer l'ensemble du conseil de la situation et qu'à présent il faudra trouver, outre les pistes et solutions de réduction des coûts, le moyen de communiquer ces informations aux agents communaux et aux administrés. Ce mandat électoral 2020/2026 ne pourra être mené dans la continuité comme souhaité et annoncé mais mené dans un cadre de gestion restrictive pour rétablir au plus vite cette situation. Par ailleurs, les prévisions de travaux d'investissement ne pourront être budgétisées et particulièrement les travaux de rénovation énergétiques. Malgré les subventions attendues, sans emprunt accordé, le financement communal n'est pas suffisant.

Le prochain bulletin municipal Urbès Info traitera de la problématique afin d'en informer la population.

Le vote du budget primitif 2021 du budget principal aura lieu le 12 avril prochain avec présentation des prévisions de réductions budgétaires nécessaires.

➤ **Agenda :**

- Réunion du Conseil Municipal : lundi 12 avril 2021 : suite au report exceptionnel du vote du budget principal 2021, une nouvelle réunion du Conseil Municipal se tiendra le lundi 12 avril 2021 à 20 h00.